



# Stationnez gratuitement

**Pour une courte durée :** profitez d'1/4 d'heure gratuit le matin et d'1/4 d'heure gratuit l'après-midi.

**Jusqu'à 30 minutes** gratuites sur les places dotées de bornes arrêt minute.

**Sur toute la voirie** de 12h à 14h et à partir de 17h, à l'exception de la zone piétonne (en rose sur le plan).

**En zone bleue :** avec votre disque de stationnement européen.

**Circulez gratuitement en centre-ville** avec la navette 100 % électrique QUBCity (du lundi au samedi de 7h30 à 19h30, une navette toutes les 20 minutes).



Retrouvez toutes les places de parkings disponibles en temps réel sur : [parkings.quimper.bzh](http://parkings.quimper.bzh)



Zone piétonne circulation et stationnement interdit

Zone payante (de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf dimanches et jours fériés)

Zone bleue réglementée à disque (durée limitée à 1h30)

Zone gratuite

Parking payant fermé (enclos ou ouvrage)

Parking Gare SNCF EFFIA

Bornes arrêt minute

Zone "5 mn des Halles"

Ligne QUBCity

# Stationner à Quimper

## Parcañ e Kemper

Informations • Plan • Tarifs



VILLE DE QUIMPER  
QUIMPER.BZH

## Circulez malin & stationnez gratuit

Il existe de nombreuses possibilités de stationner gratuitement dans Quimper pour de courtes ou de longues durées :

**Pour une courte durée :** profitez d'1/4 d'heure gratuit le matin et d'1/4 heure gratuit l'après-midi.

**Jusqu'à 30 minutes gratuitement** sur les places dotées d'une borne d'arrêt minute. Chacune comporte une borne avec des indicatifs lumineux : vert, il vous reste du temps ; rouge, le temps autorisé est dépassé.

**Stationnez gratuitement** (hors zone piétonne) de 12h à 14h et à partir de 17h.

**En zone bleue** avec votre disque de stationnement européen.

**En zone verte :** gratuit.

**Sur le parking du Steir :** bénéficiez d'une heure de stationnement gratuit.

**Circulez gratuitement en centre-ville** avec la navette 100 % électrique QUBCity (du lundi au samedi de 7h30 à 19h30, une navette toutes les 20 mn).



## Vous stationnez de 30 mn à 2 heures ?

Si vous stationnez dans les zones payantes représentées en orange sur le plan, vous payez directement à l'horodateur ou via votre smartphone grâce l'application Whoosh !

Temps	Montant
0h15	→ Gratuit
0h30	→ 0,50 €
0h45	→ 0,80 €
1h00	→ 1,20 €
1h15	→ 1,80 €
1h30	→ 2,40 €
1h45	→ 3,00 €
2h00	→ 3,60 €

En cas de dépassement du temps de stationnement ou en cas de non-paiement, vous devrez vous acquitter d'un forfait de post-stationnement (FPS) de **17 € maximum si vous réglez dans les 72h et de 35 € si vous réglez au-delà de 72h.**

## Vous stationnez plus de 2 heures ?

Si vous stationnez plus de 2 heures, nous vous conseillons les parkings en enclos ou en ouvrage suivants :

**Parking Théodore Le Hars**  
194 places / ouvert de 7h30 à 19h30 / Rue Théodore Le Hars.

7h30 à 19h30 / Place de La Tour d'Auvergne.

**Parking de La Tour d'Auvergne**  
225 places / ouvert 24h/24h 7j/7 / Place de La Tour d'Auvergne.

**Parking du Steir**  
380 places / ouvert 24h/24h 7j/7 / Rue de la Providence.

**Parking du Théâtre de Cornouaille**  
435 places / ouvert de

**Parking De Lattre de Tassigny**  
160 places / ouvert de 7h30 à 19h30 / Rue des Douves.

Temps	Montant
3h00	→ 3,60 €
12h00	→ 7,20 €*

Pour les stationnements d'une durée supérieure à 12h, renseignez-vous auprès du chef de parc du Théâtre de Cornouaille, Place de La Tour d'Auvergne sous le théâtre.

## Respectons les règles

1. Le stationnement en zone piétonne **est strictement interdit.**

2. Il est interdit de gêner la circulation et le stationnement des autres usagers de la route. Ne stationnez pas sur les trottoirs, les passages pour piétons, les pistes cyclables et les emplacements réservés. Sinon, vous êtes passible d'une contravention de 135 €.

3. Respectez les durées des zones d'arrêt minute ainsi que le stationnement en

zone payante. Si vous dépassez le temps autorisé, vous prenez le risque d'être sanctionné.

4. Si vous stationnez en zone bleue, affichez votre disque européen de stationnement. Indiquez votre heure d'arrivée et stationnez pour une durée inférieure ou égale à 1h30. En cas d'absence de disque ou de dépassement de durée, vous risquez une contravention de 35 €.

## Abonnement & offre résidents centre-ville

### Un abonnement unique :

Pour les personnes résidant à Quimper ou qui y travaillent, il existe **un abonnement mensuel unique** dans les parkings en enclos du Steir et De Lattre de Tassigny.

**Tarif : 32 € / mois\***

À souscrire auprès du chef de parc du parking du Théâtre de Cornouaille, Place de La Tour d'Auvergne, sous le théâtre, de 7h30 à 19h30.  
Tél. 02 98 64 92 55

### Forfait résidents centre-ville :

Si vous habitez en centre-ville, la vignette résident vous permet de stationner en zone payante de 16h30 à 10h sur présentation d'une attestation de résidence principale dans la zone payante.

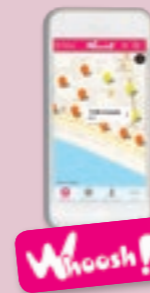
**Tarif : 10 € / an\***

Renseignements auprès du service stationnement  
Tél. 02 98 98 88 93  
stationnement.secretariat@quimper.bzh

Retrouvez l'ensemble des offres stationnement et abonnements sur : quimper.bzh

\* Tarif 2018

## Payez à distance avec l'application Whoosh ! ...



**Whoosh ! est une application gratuite de paiement à distance du stationnement** disponible sur

Google play et App Store. Désormais, vous n'avez plus besoin de vous déplacer, vous payez d'où vous voulez.

1. Inscrivez-vous gratuitement sur le site whooshstore.fr ou via l'application.

2. Sélectionnez votre numéro d'immatriculation.

3. Grâce à la géolocalisation choisissez votre horodateur.

4. Indiquez la durée de votre stationnement, validez et payez.

**Pratique !** Vous pouvez prolonger à distance ou interrompre la durée de votre stationnement directement depuis votre smartphone.

Avec Whoosh ! vous payez uniquement la durée réelle de votre stationnement.

Plus d'infos

📞 N° Vert 0800 250 030  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## ... ou depuis n'importe quel horodateur de la ville !

Si vous êtes garé à l'autre bout de la ville, plus besoin de vous déplacer pour payer vos dépassements de stationnement. Vous pouvez désormais le faire depuis n'importe quel horodateur de la ville.

1. Identifiez-vous sur l'horodateur en enregistrant votre plaque d'immatriculation.

2. Choisissez la durée.

3. Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire ou pièces.

### Vous souhaitez prolonger la durée de votre stationnement ?

Il vous suffit de ressaisir votre numéro de plaque d'immatriculation depuis n'importe quel horodateur de la ville.